

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n° C-2020-10-07/03

#### DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E AU COS

Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, président

Le mercredi 7 octobre 2020 à 18 h 50, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> octobre 2020 s'est réuni en session ordinaire à la salle de spectacles du Centre Culturel de la commune de Villeurbanne sous la présidence de Monsieur Éric PEREZ, président.

<b>Quorum :</b>	<b>35</b>
Nombre de délégués en exercice :	86
Nombre de délégués titulaires présents :	49
Nombre de délégués suppléants présents :	4
<b>Total de délégués présents</b>	<b>53</b>
Nombre de pouvoirs :	6
<b>Nombre total de délégués ayant voix délibérative :</b>	<b>59</b>

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** Métropole de Lyon : Éric PEREZ, Philippe GUELPA-BONARO, Vinciane BRUNEL VIEIRA, Corinne SUBAÏ, Véronique GIROMAGNY, Nicolas BARLA, Jean-Claude RAY, Anne REVEYRAND, Pierre-Alain MILLET, Christiane CHARNAY, Jean-Luc da PASSANO, Julien SMATI, Myriam FONTAINE. **Communes :** Didier DUPIED (Chaponost), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Guy PERRUSSET (Saint-Symphorien-d'Ozon), Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Sophie BLACHÈRE (Caluire), Pascal FORMISYN (Charbonnières-les-Bains), Thierry DUCHARNE (Charly), Bernard DECHÉNAUX (Chassieu), Pierre-Marie LELARD (Collonges-au-Mont-d'Or), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mont-d'Or), François PASTRÉ (Craponne), Philippe NICOLAS (Cris-au-Mont-d'Or), Thierry MARTIN (Dardilly), Agnès GARDON-CHEMAIN (Ecully), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Alipio VITORIO (Givors), François NASARRE (Jonage), Pierre GERVAIS (Limonest), Yves JASSERAND (Marcy l'Etoile), Bernard DUMAS (Meyzieu), Gilbert SUCHET (Montanay), Maxence GERARDI (La Mulatière), François JOLLY (Poleymieux-au-Mont-d'Or), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Claude BASSET (Saint-Didier-au-Mont-d'Or), Thibaut CASTERS (Saint-Fons), Frédéric RAGON (Saint-Genis-Laval), Anne PERRUT (Sathonay-Camp), Michel PARENTY (Sathonay-Village), Jean-Michel BUDYNEK (Solaize), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Lanouar SGHAÏER (Vénissieux), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Bertrand ARTIGNY (Métropole de Lyon), Marc DUBIEF (Bron), Christophe CABROL (Grigny), Marc-Antoine MONTOYA (Tassin-la-Demi-Lune).

#### ABSENT(S) EXCUSÉ/E(S)

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Vinciane BRUNEL VIEIRA (Métropole de Lyon)
Alain LEGRAS (Corbas)	donne pouvoir à	Véronique GIROMAGNY (Métropole de Lyon)
Christophe DARCY (Irigny)	donne pouvoir à	Jean-luc da PASSANO (Métropole de Lyon)
Germain LYONNET (Quincieux)	donne pouvoir à	Gilbert SUCHET (Montanay)
Michel GUINARD (St Cyr au Mt d'Or)	donne pouvoir à	Pierre-Marie LELARD (Collonges au Mt d'Or)
Philippe PERARDEL (St Germain au Mt d'Or)	donne pouvoir à	Éric PEREZ (Métropole de Lyon)

Secrétaire de séance : Monsieur Ikhlef CHIKH (Villeurbanne)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-07-03-002 en date du 3 juillet 2020 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu les statuts du Comité social du personnel de la Métropole lyonnaise et de ses collectivités territoriales et établissements publics (COS) ;

Considérant que le SIGERLy fait partie des collectivités adhérentes implantées sur le territoire de la Métropole de Lyon et que dans le cadre de ses missions, le SIGERLy a décidé d'adhérer au COS dont l'objet et les actions présentent un intérêt pour le syndicat ;

Considérant que le « Comité social » de la Métropole lyonnaise est une association qui a pour objectif d'instituer en faveur de agents de la Métropole et des collectivités publiques adhérentes implantées sur le territoire de la Métropole de Lyon, toutes les formes d'aides jugées opportunes, notamment financières et matérielles, toutes actions de nature à favoriser l'épanouissement personnel, plus spécialement dans le domaine social, culturel et sportif ainsi qu'à favoriser les liens de solidarité et d'amitié entre les agents de ces différents services et collectivités publiques ;

Considérant que les statuts du COS prévoient de désigner 4 représentants des collectivités qui siègeront comme administrateurs ;

Considérant que pour le COS, il convient d'élire un.e représentant.e du syndicat ;

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Eric PEREZ, président ;*

### **Le Comité syndical :**

**DÉCIDE** de nommer comme représentant du SIGERLy au COS :

- Monsieur Bruno LASSAUSAIE

Nombre de délégués présents :	59 (167 voix)
<i>Nombre de délégués avec 8 voix :</i>	<i>15 (dont 1 pouvoir)</i>
<i>Nombre de délégués avec 2 voix :</i>	<i>3</i>
<i>Nombre de délégués avec 1 voix :</i>	<i>41 (dont 6 pouvoirs)</i>

Nombre de suffrages exprimés : 52 (146 voix)

Nombre d'abstention : 7 (21 voix)

Majorité simple

Après en avoir délibéré **à la majorité des membres présents ou représentés** :

**Pour :** 145 voix

**Contre :** 1 voix

**Abstention(s) :** 21 voix

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le :



Le Président,



Éric PEREZ

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*